

France Nature Environnement Alpes Maritimes

La fédération Départementale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement, pour le Développement Durable

Association enregistrée à la sous-préfecture de Grasse sous le N° W061004061 le 13-03-2013 FNE Paca - Agréée dans un cadre national au titre de l'article L. 141.1 du Code de l'Environnement Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement Agréée par le Ministère de la Justice

PROCES VERBAL Assemblée générale ordinaire 2021

Le samedi 18 septembre 2021 de 13h30 à 16h00 s'est tenue, à la salle Cinéma Espace de Cagnes sur Mer, l'Assemblée Générale Ordinaire de la fédération France Nature Environnement Alpes Maritimes (FNE 06), dont le siège social se trouve : 16 avenue des Vespins 06800 Cagnes-sur-Mer. Les adhérents se sont réunis sur la convocation qui leur avait été adressée le 02 septembre 2021 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point 1 : Rapport d'activités 2019-2020

Point 2 : Rapport financier
Point 3 : Programme d'actions

Point 4: Renouvellement du conseil d'administration

Point 5: Questions diverses

Rapport moral

Introduction

Le président, Laurent PARZY, ouvre la séance à 14h00 pour présenter le rapport moral de l'association.

La secrétaire, Mari-Luz NICAISE, accepte de prendre des notes et d'assurer le secrétariat de séance.

Le président remercie les membres présents ou représentés pour leur participation et les invite à compléter la feuille de présence. Il remercie Gilles Marcel, président de FNE PACA, d'avoir répondu à l'invitation de la fédération départementale.

Le président rappelle que cette assemblée générale de l'association revêt un caractère très particulier compte tenu :

- des conditions sanitaires imposées et de la durée limitée de mise à disposition de la salle,
- du retard pris dans son organisation suite aux problèmes de santé de certains administrateurs ou aux décès de leurs proches durant l'année 2019, et suite aux difficultés de pouvoir se réunir et travailler ensemble durant la crise sanitaire liée au Covid19,
- du renouvellement total du conseil d'administration consécutif à ce retard.

FNE 06 a fait le choix de se rassembler en présentiel et nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir nous retrouver ou faire connaissance, malgré les conditions restrictives qui nous sont encore imposées. Dans ce cadre, un temps d'expression sera donné aux membres désireux de se présenter ou exposer leurs problématiques.

Le président expose l'ordre du jour de l'assemblée et rappelle que seuls les membres adhérents à jour de cotisation peuvent participer aux votes et décisions.

Présentation équipe

Le président présente rapidement le réseau associatif du mouvement FNE et l'équipe des bénévoles en charge de l'administration de la fédération départementale FNE 06 :

-	BLONDEL Jeannine	vice-présidente
	COURTMANEL B 1 10	

- GOURMANEL Brigittetrésorière

- HERNANDEZ-NICAISE Mari Luzsecrétaire

- HUNEBELLE Léonor.....représentant association REN

- LE BOULANGER Philippereprésentant collège des membres individuels

- PARZY Laurent.....président

- RICCIARDI Roger.....représentant association Région Verte

- TOUZEAU Monique.....représentant association CAPRE06

Gilles DI MAGGIO se présente. Il a rejoint l'association en 2020 via un mécénat de compétence et continue à agir bénévolement. Il s'est particulièrement investi dans la restauration du site internet de FNE 06 et le développement d'outils de communication. Il est référent local pour l'opération « Sentinelles de la Nature » et s'engage à se porter candidat au conseil d'administration dès qu'il sera libéré de ses obligations professionnelles qui le retiennent actuellement sur la région parisienne.

Le président remercie chaleureusement toute l'équipe des administrateurs et des bénévoles qui, malgré un contexte difficile, n'a pas ménagé ses efforts pour faire vivre et représenter la fédération, gérer des dossiers très lourds et complexes, et permettre le renforcement de l'association à travers de nouvelles adhésions.

Bilan des adhésions

Le président rappelle que la fédération rassemble des associations et des membres individuels. Il fait le bilan des adhésions des membres à jour de cotisation. L'année 2020 n'a pas fait l'objet d'un appel à cotisation, mais on a tout de même enregistré un renouvellement spontané et de nouvelles adhésions. La fédération compte à ce jour :

- 16 associations membres du collège « Associations »
- 45 membres individuels du collège « Particuliers ».

Décompte des mandats des membres présents ou représentés

Il est procédé au décompte des voix et à la nomination des représentants.

- Collège des particuliers : 39 membres individuels sont présents ou représentés par mandat. Le collège des particuliers désigne Philippe LE BOULANGER pour le représenter :2 voix
- Collège des associations : 10 associations membres sont représentées

Total des mandats présents ou représentés : 21

La parole aux membres

Le président invite les membres présents à se présenter, exposer leurs problématiques, leurs attentes et leurs compétences. Temps limité pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer.

- Edith FERRIER intervient pour présenter son combat à Auron contre un héliport illégal : En 2018 exécution de travaux de remblayage avec des déchets du BTP sur son terrain limitrophe d'une parcelle communale, puis construction d'un héliport face à ses fenêtres. Plus de 100 rotations par jour. Aucun permis, ni autorisation, ni avertissement. Le projet est illégal. A été aidée exclusivement par FNE pour porter une action en pénal.
- Philippe TOUTEE expose les actions de l'association Cheiron Sauvegarde sur la commune de Coursegoules.
 Ils se sont battus contre un projet de constructions menaçant les sources de la Cagne. Maintenant nouveau dossier contre un projet d'héliport soutenu par le maire.
- Florence PINTUS signale que l'association ASPIC a été confrontée à un dossier analogue sur la commune de Spéracèdes et propose de poser des questions aux élus à partir des PV du Conseil municipal.
- Nicole COUTURIER annonce la création de l'association « Violette » sur la commune de Cagnes sur Mer pour s'opposer au tracé d'un accès sur un espace naturel dit « chemin de la mort ».
 Cette association souhaite rejoindre la fédération FNE 06 pour obtenir son soutien.
- Un membre pose la question : « Quel est l'intérêt de monter un collectif ? ».

 Florence PINTUS répond qu'un collectif est une manière rapide de rassembler des gens et qu'il est ensuite préférable de monter une association qui est une structure reconnue par la loi et peut agir devant la justice.
- Jeannine BLONDEL prend la parole pour présenter l'action de l'association membre "Trésor vert de Grima"
 Cette association s'oppose à un gros projet immobilier sur un espace forestier à Beaulieu. Cette action est soutenue par FNE06.

Rapport d'activités 2019-2020

Plutôt que de présenter un rapport exhaustif des activités menées par la fédération, le président propose de faire un résumé sur quelques points. Il invite les membres à consulter le site internet de la fédération dans le dossier Actualités pour obtenir plus d'informations sur les activités réalisées.

Représentation, concertation, consultation

Notre fédération est à présent un organe reconnu par les instances officielles, que ce soient les collectivités locales, les services de l'Etat ou les médias. Elle est en capacité de porter une représentation des associations et des citoyens, et de faire entendre ses positions pour la défense de notre environnement. Dans ce sens, elle participe à des Conseils de Développement et diverses commissions ou comités. Elle élabore ou soutient des avis circonstanciés lors des enquêtes publiques (PLUm, PCAET, PPA, Tram, LN, projets OIN ...).

Actions

La fédération a mené de nombreuses actions, souvent en partenariat avec FNE PACA ou d'autres associations et collectifs. On peut notamment citer :

- Ateliers territoriaux : « érosion littorale » en octobre 2018 à Villeneuve-Loubet, « déchets du BTP » en février 2019 à Cagnes sur Mer, « désimperméabilisation des sols : comment accueillir l'eau en ville ? » en novembre 2019 à Cagnes sur Mer.
- Solidarité tempête Alex: soutien à une association gérant une ferme pédagogique à Roquebillière qui a été gravement touchée par la crue de la Vésubie.
- **Protection de l'environnement :** un projet porté par l'association membre Aqui Sien Ben a conduit à la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur le vallon obscur de Carros en février 2020. Des stagiaires travaillent actuellement à l'extension du périmètre de protection aux autres vallons de la rive droite du Var.
- Sentinelles de la Nature : ce dispositif a été mis en place au niveau régional. Il permet à toute personne de signaler une atteinte à l'environnement (dépôts sauvages, destruction d'espèces, défrichement illégal ...) ou de valoriser une action en faveur de l'environnement.

Recours et contentieux

En plus des projets portés par les collectivités, FNE 06 est très sollicitée sur des dossiers d'urbanisme, d'atteintes à l'environnement... Nous ne disposons pas de service juridique interne, mais d'une certaine capacité d'étude des dossiers.

Nous ne sommes pas en mesure de traiter toutes les affaires portées à notre connaissance, faute de ressources humaines et financières suffisantes. Nous privilégions d'attaquer directement les projets ou permis néfastes à l'intérêt général, ou de soutenir des actions portées par des associations membres, souvent avec l'appui du réseau juridique du mouvement FNE.

Parmi les actions juridiques réalisées ou en cours, on peut citer :

• Extension du T2 de l'aéroport de Nice :

FNE 06 a participé activement à l'enquête publique portant sur le projet d'extension de l'aéroport de Nice en dénonçant notamment l'insuffisance de l'étude d'impact sur l'environnement qui ne tient pas compte de l'inéluctable augmentation du trafic aérien. FNE 06 a été déboutée en référé suspension devant le TA de Nice et en recours devant le Conseil d'Etat contre le permis préfectoral accordé en janvier 2020 (action portée conjointement avec CAPRE, FNE PACA et le Collectif citoyen). Une souscription a été lancée par crowdfunding sur HelloAsso pour couvrir les frais d'avocat. Un recours en annulation a été présenté devant le TA de Marseille avec le cabinet Huglo-Lepage. La date de l'audience n'a pas encore été prononcée.

Constructions sur littoral :

Jeannine BLONDEL annonce, après des années de combat, que toutes les constructions (paillotes, restaurants) sur les plages (Paloma à Saint Jean, plages de Cagnes ...) seront démolies et ne pourront être reconstruites que selon les règles fixées par la loi, c'est-à-dire démontables en totalité hors saison.

Déchets du BTP :

Les décharges sauvages du BTP dans tout le moyen et haut pays est un problème récurrent dans notre département. Nous avons à faire avec des réseaux mafieux qui se débarrassent de déchets parfois toxiques et dangereux (amiante) sous couvert de rehaussement de sols ou réalisation d'infrastructures. Et avec parfois la complicité d'élus locaux. Des actions sont engagées en lien avec l'OCLAEPS pour faire cesser ces pratiques.

• Soutien et conseils :

FNE 06 soutient l'opposition des associations à certains projets, comme le déplacement du MIN (CAPRE 06), la réalisation du Campus Diagana (Ensemble Vivre Mougins), la restauration du palace Vista (REN), le projet Grima à Beausoleil (Trésor vert de Grima), la création d'un héliport à Auron, le parc photovoltaïque à Saint Auban ...

Le président invite les associations membres à faire remonter des retours de terrain sur les plans, projets, programmes qui sont mis en œuvre dans les territoires, en complétant les fiches « Démocratie environnementale » en vue de les présenter à la DREAL dans le cadre d'une convention avec FNE PACA (les fiches seront disponibles sur le site internet).

Communication

Grace au travail de Gilles DI MAGGIO et malgré les difficultés techniques rencontrées, FNE 06 dispose désormais d'un site internet opérationnel. Il permet de mieux faire connaître l'association et ses actions, et permet d'accéder à de nombreuses fonctionnalité (adhésions, guide des bénévoles, paiement des cotisations, versement de dons...). Le site est régulièrement mis à jour et FNE 06 envisage de développer sa communication à travers les réseaux sociaux.

Il est ensuite procédé au vote d'approbation des activités de la fédération.

L'assemblée approuve à l'unanimité les activés mises en place par l'association.

Rapport financier

La trésorière, Brigitte GOURMANEL, présente le rapport financier de l'association.

Hormis les frais administratifs courants (assurance, adhésions, fournitures administratives), les postes Déplacements et Colloques-réunions composent les charges essentielles de l'association.

Les ateliers organisés en association avec FNE PACA représentent une part substantielle des ressources de l'association. Ces actions participent au travail de communication et de pédagogie engagé auprès des adhérents et du public.

Compte-tenu des contingences sanitaires, l'exercice 2020 a subi une réelle défaillance de versement de leurs cotisations par de nombreux adhérents, ce sont pourtant des ressources essentielles aux moyens d'action de l'association.

Si les résultats des exercices présentés sont excédentaires, ils sont toutefois insuffisants, ce qui démontre un équilibre financier fragile qui nécessite un effort de mise à jour de leurs cotisations de la part des adhérents.

On remarque la disproportion des frais de contentieux avec le volume des charges courantes. Ces frais sont composés exclusivement des honoraires d'avocat dans les affaires engagées par l'association, et auxquelles FNE PACA est parfois associée.

Ces charges exceptionnelles sont toutefois compensées par la participation des adhérents concernés (Affaire Valinco) ou par une souscription ouverte à cet effet (Extension de l'aéroport), afin de ne pas grever l'équilibre financier de l'association.

Malgré la fragilité de cet équilibre financier, la situation bancaire de l'association reste stable :

N-1

23,02

59,50

1 547,56

N-2

Solde 2018 : 2.962.87 €

EMPLOIS

Solde 2019 : 2.985,89 €

Solde 2020 : 2.460,39 €

La part des Contributions Volontaires des bénévoles étant de plus en plus importante, il conviendra de faire figurer ces postes aux prochains comptes de résultat, pour une analyse plus fine et une image plus conforme à l'engagement de l'association et de ses membres dans les nombreuses actions menées.

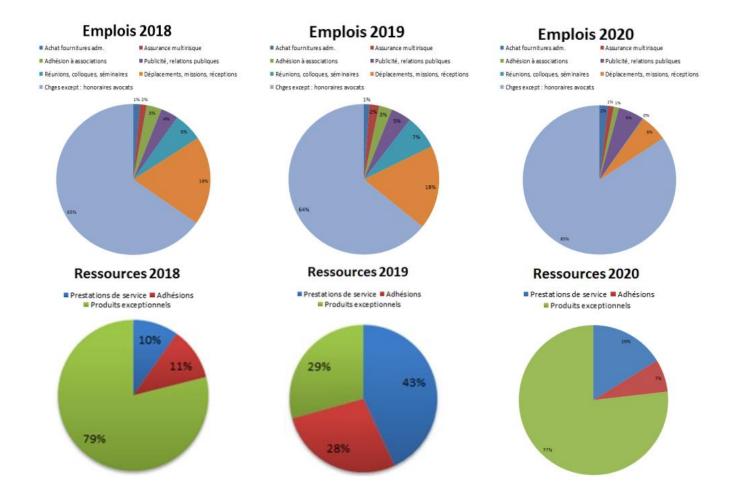
2020

Compte de résultat

RESULTAT : Excédent

60	Achats					
606	Achat non stockés fournitures administratives	105,04	62,22	165,20		
	Total achats	105,04	62,22	165,20		
61	Services extérieurs					
616	Assurance multirisque	108,78	109,74	111,67		
618	Réunions, colloques, séminaires	470,50	382,58	-		
	Total Services extérieurs	579,28	492,32	111,67		
62	Autres services extérieurs					
623	Publicité et relations publiques	280,22	230,00	500,00		
625	Déplacements, missions, réceptions	1 460,55	946,22	545,44		
626	Frais postaux et Telecom	-	70,35	-		
627	Services bancaires et assimilés	13,76	11,40	8,39		
628	Divers : Adhésion associations	243,67	146,55	104,80		
	Total autres services extérieurs	1 998,20	1 404,52	1 158,63		
64	Charges de personnel					
648	Service civique			100,00		
	Total charges de personnel			100,00		
67	Charges exceptionnelles					
678	Rémunérations d'Avocat	5 000,00	3 360,00	7 800,00		
	Total charges exceptionnelles	5 000,00	3 360,00	7 800,00		
	TOTAL EMPLOIS	7 682,52	5 319,06	9 235,50		

	RESSOURCES	N-2	N-1	2020
70	Prestations de service		<u> </u>	
706	Rétrocession prestation Colloques - Ateliers	900,00	2 300,00	1 500,00
	Total prestations de service	900,00	2 300,00	1 500,00
75	Autres produits de gestion courante		·	
754	Abandon de frais par les bénévoles	105,04		
756	Cotisations adhérents	935,00	1 476,00	655,00
	Total autres produits de gestion courante	1 040,04	1 476,00	655,00
				-
76	Produits financiers			
761	Produits de participation	15,04	0,08	-
	Total produits financiers	15,04	0,08	-
76	Produits financiers			
761	Produits de participation	15,04	0,08	-
	Total produits financiers	15,04	0,08	-
77	Produits exceptionnels			
778	Contributions : actions en justice	7 275,00	1 566,00	7 140,00
	Total produits exceptionnels	7 275,00	1 566,00	7 140,00
	TOTAL RESSOURCES	9 230,08	5 342,08	9 295,00
	RESULTAT : Déficit			



Le quitus financier est accepté à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Renouvellement du conseil d'administration

Le président rappelle les règles d'élection du Conseil d'Administration de l'association. Il présente les membres sortants et fait appel à candidature.

Tous les membres sont sortants :

BLONDEL Jeannine	se	représente
GOURMANEL Brigitte	se	représente
HERNANDEZ-NICAISE Mari Luz	se	représente
HUNEBELLE Léonor	se	représente
LE BOULANGER Philippe	se	représente
PARZY Laurent	se	représente
RICCIARDI Roger	se	représente
TOUZEAU Monique	se	représente

Nouvelle candidature :

CORNILLON Arlettepour représenter le collège des membres individuels

Les « Bons pour pouvoir » sont distribués aux représentants désignés et les candidatures sont soumises au vote à bulletin secret.

Tous les candidats sont élus à la majorité des adhérents présents ou représentés.

Composition du nouveau Conseil d'Administration pour l'exercice 2021/2022

BLONDEL Jeannine CORNILLON Arlette GOURMANEL Brigitte HERNANDEZ-NICAISE Mari Luz HUNEBELLE Léonor LE BOULANGER Philippe PARZY Laurent RICCIARDI Roger TOUZEAU Monique

Programme d'actions

Ce point n'a pas été abordé au cours de la séance faute de temps.

Devaient être évoqués :

- Participation et avis : PAT, Conseil pour le Climat, ligne T4 du tramway Nice / Cagnes,
- Groupe de travail : ZAN-CDPENAF -
- Suite aux actions en justice : Démolition des plages privées de Cagnes sur Mer Nouvelles concessions
- Missions stagiaires : poursuite du travail avec des stagiaires comme en 2020 et 21 en formation « Gestion de l'environnement », journalisme, etc...
- Ateliers : Alex 23 octobre 2021, Alpatou 02 octobre 2021 à Saint Etienne de Tinée
- Communication : réseaux sociaux, diffusion du webdoc « La baie des anges perdus » réalisé par Mattia TRABUCCHI, reportage Déchets sauvages
- Rapprochement avec le GADSECA?
- Animation des réseaux sociaux ?

Conclusion

Gilles MARCEL, président de FNE PACA, prend la parole en fin de réunion. Il rappelle que les associations peuvent émarger au Fond de Développement de la Vie Associative issu de l'ancienne « enveloppe » dont disposaient les députés. Il conclut sur les mots suivants : "Nous sommes une force dont nous ne soupçonnons pas le potentiel".

L'assemblée générale ordinaire se termine à 16h00.

Procès-verbal validé par le Conseil d'Administration du 02 novembre 2021.

Laurent PARZY Président Brigitte GOURMANEL Trésorière



France Nature Environnement Alpes Maritimes

Fédération des associations de protection de la Nature et de l'Environnement des Alpes-Maritimes contact@fne06.fr

www.fne06.fr

16 av. des Vespins 06800 Cagnes-sur-Mer